Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 11/09/2026 - 23463 - 1991 B 00698 - 381 453 133 - GENDROT EXPERTISE CONSEIL

GENDROT EXPERTISE CONSEIL
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE au capital de 197 277 € - R.C.S. Evry 381 453 133
28 rue Pasteur – 91120 Palaiseau

EXTRAIT DU PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JUIN 2026

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le :
Numéro : 11 SEP. 2026
23463

[.....]

DEUXIEME RESOLUTION – Affectation du résultat

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, clos le 31 décembre 2025, d'un montant de 1 703 310 euros, comme suit :

Bénéfice de l'exercice 1.703.310 €
Report à nouveau..... 5.059.855 €
TOTAL AFFECTABLE..... 6.763.165 €

Cette somme est affectée ainsi :

En distribution de dividendes pour 175 970 €
Au compte « Report à nouveau » pour..... 6.587.195 €
TOTAL AFFECTE6.763.165 €

Le compte « Report à nouveau » est ainsi porté de 5.059.855 euros à 6.587.195 euros.

L'Assemblée Générale prend acte de la distribution d'un dividende préciputaire prioritaire égal à huit centimes d'euros (0,08 €) par actions de préférence dites API2023 détenues. Soit un montant total de **175 970,48 euros** pour un total de 2 199 631 actions de préférence dites API2023.
L'Assemblée Générale décide que la mise en distribution dudit dividende annuel préciputaire prioritaire aura lieu avant le 30/09/2026, sous la forme, dans les modalités et dans les temps que la Présidence estimera les plus opportuns.

Il est rappelé que la distribution du dividende annuel préciputaire prioritaire aux sociétés entre dans le champ d'application du régime spécial des sociétés mères et filiales (article 216 du Code Général des Impôts). En conséquence le versement dudit dividende annuel préciputaire prioritaire ne donnera lieu qu'à l'imposition d'une quote-part forfaitaire de frais et charges fixée uniformément à 5% du montant total du versement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION – Dividendes antérieurs

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des 3 derniers exercices, ont été les suivantes :

	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
1er semestre 2023	0	800 000, 00 euros
Année 2023	0	175 970,48 euros
Année 2024	0	175 970,48 euros
Année 2025	0	175 970,48 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[....]

H. GENDROT
Président, Président de séance



Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN — ACTIF

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

DGFiP N° 2050-SD 2026

Désignation de l'entreprise : GENDROT EXPERTISE CONSEIL — 1 2

Adresse de l'entreprise : 28 RUE PASTEUR 91120 PALAISEAU — Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET * : 3 8 1 4 5 3 1 3 3 0 0 0 5 4 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 5

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH	1 133 585	AI	1 133 585
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	20 871	AK 20 871	
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	186 677	AU 158 326	28 351
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW	
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS		CT	
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	15 917 596	CV	15 917 596
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	77 100	BI	77 100
	TOTAL (II)	BJ	17 335 830	BK 179 197	17 156 632
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 527 485	BY 94 142	1 433 343
	Autres créances (3)	BZ	761 832	CA	761 832
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	207 348	CG	207 348
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	38 334	CI	38 334
	TOTAL (III)	CJ	2 535 000	CK 94 142	2 440 858
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	19 870 830	1A 273 339	19 597 490

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2026

Désignation de l'entreprise : GENDROT EXPERTISE CONSEIL — Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 197 278)	DA	197 278
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, . . .	DB	2 153 337
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	20 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	5 059 855
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 703 310
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	9 551
	TOTAL (I)	DL	9 143 331
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 794 105
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Instrument financier à terme	DI	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	522 139
	Dettes fiscales et sociales	DY	421 672
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	3 455 956
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	260 286
	TOTAL (IV)	EC	10 454 159
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	19 597 490

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	6 459 970
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	33 698

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2026 - Etat préparatoire

GENDROT EXPERTISE CONSEIL

SAS au capital de 192.277,98 Euros
Siège social : 28 rue Pasteur
91120 PALAISEAU

RCS EVRY 381 453 133

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GENDROT EXPERTISE CONSEIL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025, à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Vérification des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels adréssés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

› Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui

d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

› Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

› Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

› Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

› Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Levallois-Perret, le 23 juin 2026

FIDUCIAIRE DE GESTION ET DE REVISION COMPTABLE « FIGEREC »

Signé par Eric-Olivier Bossard
Le 23 juin 2026



doc_r77P
tx_DPE1OZ8v2b3A

Olivier BOSSARD
Associé gérant - Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles et du Centre

Bilan ANC2022-06

Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
		Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé	(I)					
Frais d'établissement	(II)					
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires						
Fonds commercial		1 133 585		1 133 585	1 133 585	
Autres immobilisations incorporelles		20 871	20 871	0	0	
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles		186 677	158 326	28 351	34 715	- 6 364
Immob. corpor. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participation		15 917 596		15 917 596	15 870 075	47 521
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés à de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières		77 100		77 100	77 100	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	**(III)**	**17 335 830**	**179 197**	**17 156 632**	**17 115 476**	**41 156**
Stocks et en-cours						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
Créances clients et comptes rattachés		1 527 485	94 142	1 433 343	1 237 380	195 963
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs		962		962	1 277	- 315
. Personnel		249		249		249
. Organismes sociaux		11 000		11 000	9 500	1 500
. Etat, impôts sur les bénéfices					26 450	- 26 450
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		102 095		102 095	66 329	35 766
. Autres		647 526		647 526	620 695	26 831
Charges constatées d'avance		38 334		38 334	40 468	- 2 134
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
. Actions propres						
. Autres titres						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités		207 348		207 348	812 860	- 605 512
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	**(IV)**	**2 535 000**	**94 142**	**2 440 858**	**2 814 960**	**- 374 102**

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
		Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'émission des emprunts	(V)					
Primes de remboursement des emprunts	(VI)					
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation actif	(VII)					
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I +II +III +IV +V +VI +VII)		**19 870 830**	**273 339**	**19 597 490**	**19 930 435**	**-332 945**

Bilan ANC2022-06 (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital (dont versé : 197 278)	197 278	197 278	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 153 337	2 153 337	
Ecarts de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves			
Réserve légale	20 000	20 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	0	0	
Report à nouveau	5 059 855	3 679 059	1 380 796
Résultat de l'exercice	1 703 310	1 556 767	146 543
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	9 551	4 409	5 142
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	**9 143 331**	**7 610 850**	**1 532 481**
Autres fonds propres			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL DES PROVISIONS (II)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 794 105	7 945 356	-2 151 251
Emprunts et dettes financières diverses		2 769 573	-2 769 573
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	522 139	384 901	137 238
Dettes fiscales et sociales	421 672	367 174	54 498
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	3 455 956	597 341	2 858 615
Produits constatés d'avance	260 286	255 240	5 046
TOTAL DES DETTES (III)	**10 454 159**	**12 319 585**	**-1 865 426**
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (IV)			
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	**19 597 490**	**19 930 435**	**- 332 945**

Annexes ANC2022 06

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 19 597 490,27 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 703 309,74 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 18/04/2026 par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation
--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements dérogatoires : ils sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des biens concernés par cette méthode.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Changement de méthode

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, la société présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

La société a supprimé la technique des transferts de charges à compter du 1er janvier 2025. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. Les charges antérieurement transférées via les comptes 791 sont désormais comptabilisées au crédit du compte de charges initialement débité.

Les comptes 2024 n'ayant pas été modifiés et à des fins de comparabilité, les principaux impacts de la nouvelle présentation du compte de résultat sont présentés ci-après :

N-1	Avant ANC 2022-06	Impact reclassement	Après ANC 2022-06
Total produits d'exploitation	2 541 346 €	- 198 681 €	2 342 665 €
Total charges d'exploitation	2 354 503 €	- 198 681 €	2 155 822 €
Résultat d'exploitation	186 843 €		186 843 €

Annexes ANC2022 06 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 1 133 585 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette
Fonds acheté	790 000		790 000
Fonds réévalué			
Fonds reçu en apport	343 585		343 585
TOTAL	***1 133 585***		***1 133 585***

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 17 335 830 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 154 456			1 154 456
Immobilisations corporelles	182 827	6 560	2 710	186 677
Immobilisations financières	15 947 175	50 000	2 479	15 994 696
TOTAL	***17 284 459***	***56 560***	***5 189***	***17 335 830***

Amortissements et provisions d'actif = 179 197 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	20 871			20 871
Immobilisations corporelles	148 112	12 924	2 710	158 326
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	***168 983***	***12 924***	***2 710***	***179 197***

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Fonds commercial	118 000	0	118 000	Non amortiss.
Fonds commercial -tup florimel	225 585	0	225 585	Non amortiss.
Fonds commercial	790 000	0	790 000	Non amortiss.
Autres immobilisations incorpor.	17 850	17 850	0	de 1 à 5 ans
F - autres immo incorporelles	3 022	3 022	0	3 ans
Install. gene. agenc. amenag. div.	60 140	52 838	7 302	de 3 à 10 ans
F - materiel de bureau et informatique	32 424	22 568	9 856	de 3 à 4 ans
Materiel bureau	17 333	17 333	0	de 5 à 7 ans
F - materiel de bureau	15 028	14 387	642	de 3 à 5 ans
Flo - mat bureau & info	3 614	3 614	0	de 3 à 5 ans
Materiel informatique	40 773	34 022	6 751	de 2 à 5 ans
Mobilier	17 365	13 565	3 800	5 ans
TOTAL	***1 341 134***	***179 199***	***1 161 935***	

Etat des créances = 2 404 752 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	77 100		77 100
Actif circulant & charges d'avance	2 327 652	2 327 652	
TOTAL	***2 404 752***	***2 327 652***	***77 100***

Provisions pour dépréciation = 94 142 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	80 476	85 370	71 703	94 142
Comptes financiers				
TOTAL	***80 476***	***85 370***	***71 703***	***94 142***

Produits à recevoir par postes du bilan = 130 833 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	89 534
Autres créances	41 299
Disponibilités	
TOTAL	***130 833***

Charges constatées d'avance = 38 334 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 197 278 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	7199401	0,03	197 278
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	***7199401***	***0,03***	***197 278***

Provisions = 9 551 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées	4 409	5 142		9 551
Provisions pour risques &				
TOTAL	***4 409***	***5 142***		***9 551***

Etat des dettes = 10 454 159 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	5 794 105	1 799 917	3 807 638	186 551
Dettes financières diverses	3 287 977	3 287 977		
Fournisseurs	522 139	522 139		
Dettes fiscales & sociales	421 672	421 672		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	167 979	167 979		
Produits constatés d'avance	260 286	260 286		
TOTAL	***10 454 159***	***6 459 970***	***3 807 638***	***186 551***

Charges à payer par postes du bilan = 135 453 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	61
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	62 665
Dettes fiscales & sociales	72 727
Autres dettes	
TOTAL	***135 453***

Produits constatés d'avance = 260 286 E.

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Tableau de variation des capitaux propres

	31/12/2024	Affectation du résultat	Augmentation (+)	Diminution (-)	31/12/2025
Capital social	197 278				197 278
Prime d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 153 337				2 153 337
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	20 000				20 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	3 679 059	1 380 797	1 380 797		5 059 855
Résultat de l'exercice Précédent	1 556 767	-1 556 767		-1 556 767	
Résultat de l'exercice Actuel			1 703 310		1 703 310
Dividendes attribués		175 970			
Provisions règlementées	4 409		5142		9 551
TOTAL	**7 610 850**		**3 089 249**	**-1 556 767**	**9 143 331**

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 2 433 243 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	2 006 403	82,46 %
Produits des activités annexes	426 841	17,54 %
TOTAL	***2 433 243***	***100.00 %***

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés = 5 760 427 E

Nature des engagements donnés	Montant
PRIVILEGE :	
LCL 19908025 - 03/2019	38.805
LCL 19940801 – 11/2019	103.929
LCL 20971780 – 10/2020	697.305
LCL 21903129 – 02/2021	301.260
LCL 22924619 – 07/2022	526.262
LCL 23927138 – 11/2023	890.735
BPI – 07/2018	25.000
CIC 20145307 – 02/2021	294.564
CIC 20145308 – 02/2023	628.571
SOCIETE GENERALE – 03/2024	619.107
SOCIETE GENERALE – 07/2024	1.634.809
TOTAL	***5 760 427***

Les divers prêts bancaires consentis à la société GENDROT EXPERTISE CONSEIL dont le solde global est de 5.8 M€ au 31/12/2025 ont fait l'objet de garanties données aux établissements financiers sous forme de nantissement de tout ou partie des titres de participation inscrits à l'actif.

AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	3
Agents de maîtrise & techniciens	
Employés	12
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	4
TOTAL	***19***

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 130 833 E

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients - factures a etablir(418100)	60 854
F - clts fact a etablir(418110)	28 680
TOTAL	***89 534***

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Avance sur frais hg(467100)	6 000
Sagec(467209)	23 899
Hg Immo(467219)	400
Organismes sociaux (438700)	11 000
TOTAL	***41 299***

Charges constatées d'avance = 38 334 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	30 502
F - charges constat d'avance(486100)	7 832
TOTAL	***38 334***

Charges à payer = 135 453 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Int. courus sur emp. aupres etab. credit(164600)	61
TOTAL	***61***

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Frs - fact non parvenues(408100)	60 905
F - frs fact non parvenues(408110)	1 760
TOTAL	***62 665***

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisio. pour conges a payer(428200)	41 031
F - prov conges a payer(428210)	8 914
Charges sociales sur conges a payer(438200)	18 413
F- ch soc s/conges a payer(438210)	3 298
Autres charges a payer(438600)	2 557
Etats - charges a payer(448100)	514
TOTAL	***72 727***

Produits constatés d'avance = 260 286 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constates d'avance(487000)	260 244
Prod. constates d avance sur jetons emis(487100)	42
TOTAL	***260 286***

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des indications / Périodes	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	197 278	197 278	197 278	197 278	197 278
b) Nombre d'actions émises	7 199 401	7 199 401	7 199 401	7 199 401	7 199 401
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2 433 243	2 248 607	2 196 223	2 123 505	2 187 525
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	1 755 210	1 565 259	1 236 575	1 342 762	1 094 459
c) Impôt sur les bénéfices	20 168	2 051	26 697	66 388	96 307
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	1 735 042	1 563 208	1 209 878	1 276 374	998 152
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	1 703 310	1 556 767	1 194 064	1 253 687	951 156
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Personnel :					
a) Nombre de salariés	19	20			
b) Montant de la masse salariale	730 934	707 280	679 237	625 212	602 713
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	286 793	285 197	254 607	234 657	224 153

Annexes ANC2022 06 (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos
GENDROT LE THOMAS (30/09/2025)	330000	467784	89,37	294920	294920	858099	4286
GFE (30/09/2025)	40000	459461	100	1408500	1408500	1135801	201261
AUDITEF (30/09/2025)	37000	171419	100	595000	595000	760019	103620
AUDIT CONSEIL EUROPE (30/09/2025)	14000	1161871	100	2495179	2495179	1581364	101362
COMPTES (30/09/2025)	45000	182960	100	444474	444474	873170	89371
SAGEC DEVELOPPEMENT (30/09/2025)	729100	-126017	99,99	318789	318789	36988	-12857
ASTRE II (30/09/2025)	40000	391903	100	3500000	3500000	1035816	76688
ACTUAL (30/09/2025)	100000	240930	100	1186000	1186000	1272267	98466
CGG (30/09/2025)	50000	409279	100	1100000	1100000	857578	226936
MESSALES ET ASSOCIES (30/09/2025)	10000	89222	99,90	1473692	1473692	1306994	215796
NCA (30/09/2025)	15000	336404	100	905710	905710	1107620	111140
CONSEIL AUDIT CENTRE (30/09/2025)	15000	1160643	100	2186664	2186664	851598	290911
SACCI (30/09/2025)	7500	35133	100	1766	1766	47030	16445
SCI RUTHELOISE (31/12/2025)	10000	-9599	29	2900	2900	137914	33668
SCI LES MARIE LOUISE (31/12/2025)	10000	-232250	20	2000	2000	364993	95576